

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

N° 2024-431 DEVIS SARL APS AUDIO – PRESTATION SON ET LUMIERE POUR LE FESTIVAL DE SPECTACLES VIVANTS LES PETITS DETOURS AU SEIN DU PAYS DE CHANTONNAY »

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 indiquant que la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-161 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente pour « *prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés [...], lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 €* » (point 15) ;

Considérant l'organisation de la 3^{ème} édition du festival de spectacles vivants « Les petits Détours » au sein du pays de Chantonnay qui se déroulera les 7, 8 et 9 Mars 2025 sur les 4 communes du territoire que sont: St Hilaire le Vouhis, Rochetretjeux, Bournezeau et Chantonnay ;

Considérant que l'installation des compagnies nécessite du matériel et des techniciens du spectacle ;

Considérant la proposition financière effectuée par la SARL APS AUDIO ;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1: La Présidente décide donc de valider les devis de la SARL APS AUDIO pour un montant total de 17 998,00 € H.T., soit 21 597,60 € T.T.C., comprenant :

- Un devis DE01015 relatif à l'Espace de l'Amitié – St Hilaire le Vouhis pour un montant de 3 984,00 € H.T., soit 4 780,80 € T.T.C.
- Un devis DE01016 relatif au théâtre de Rochetretjeux pour un montant de 2 664,00 € H.T., soit 3 196,80 € T.T.C.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 29/10/2024

- Un devis DE01017 relatif à la Salle du Mitan à Bournezeau pour un montant de 4 466,00 € H.T., soit 5 359,20 € T.T.C.
- Un devis DE01018 relatif à l'Espace Sully de Chantonay pour un montant de 6 884,00 € H.T., soit 8 260,80 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 29 octobre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET